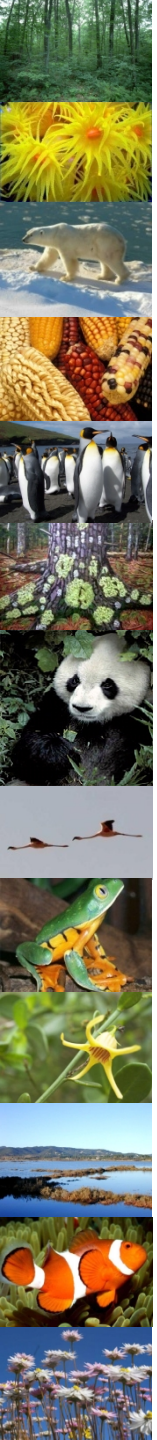

Quelle nature et quelle équité dans les paiements pour services écosystémiques (PES)?

Virginie Maris – CEFE (Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive - Montpellier)
virginie.maris@cefe.cnrs.fr

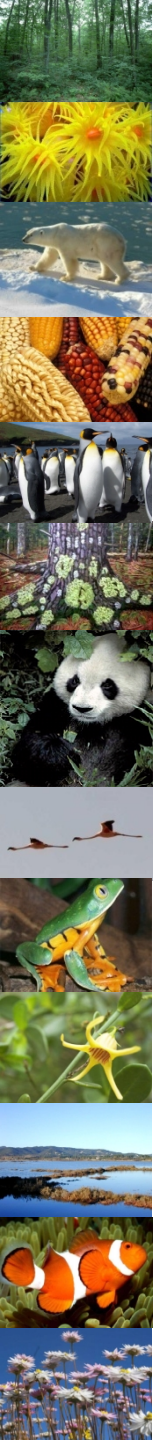

Les PES
Problèmes croisés d'éthique environnementale et de justice environnementale

I. Les PES, un nouveau dispositif de conservation de la biodiversité

II. Du point de vue de l'éthique environnementale

III. Du point de vue de la justice environnementale

IV. Pour une hybridation fertile des deux perspectives

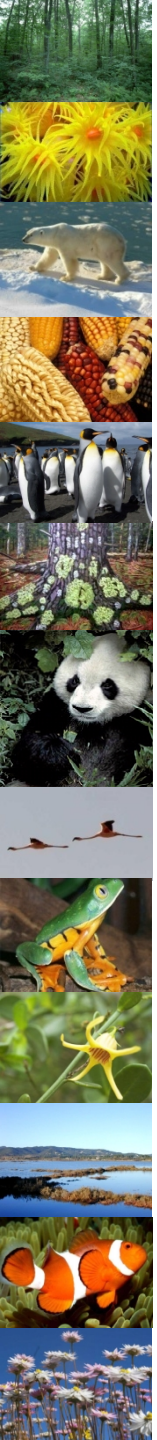

I. Les PES, un nouveau dispositif

a. Conservation et développement

Conservation de la biodiversité // Réduction de la pauvreté

4 hypothèses :

- Conservation et réduction de la pauvreté sont des enjeux distincts
- La pauvreté est une menace pour la conservation
- La conservation ne doit pas entraver la réduction de la pauvreté
- La conservation est un levier de réduction de la pauvreté

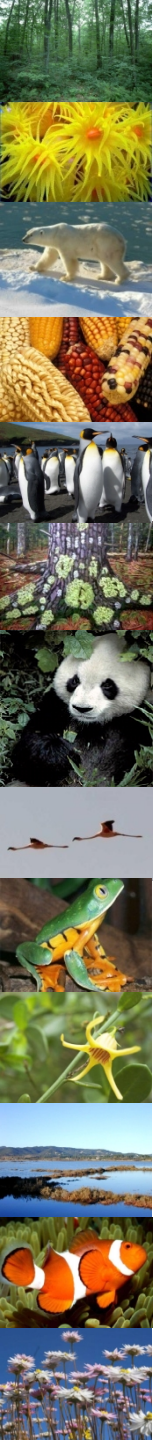

I. Les PES, un nouveau dispositif

b. Les paiements pour services écosystémiques (PES)

Services écosystémiques (MEA 2005)

= Bénéfices que les êtres humains tirent du fonctionnement des écosystèmes

SE : externalités positives (pas de prix – pas de marché)

Internaliser ces externalités via des mécanismes d'incitation

- négatives (pollueur-payeur – taxes – compensation)
- positives (marchés – PES)

Marchés : difficulté d'individualiser les unités à échanger

PES : nombreux avantages (réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité / accroissement des capacités / efficience écologique / financement de la conservation / ...)

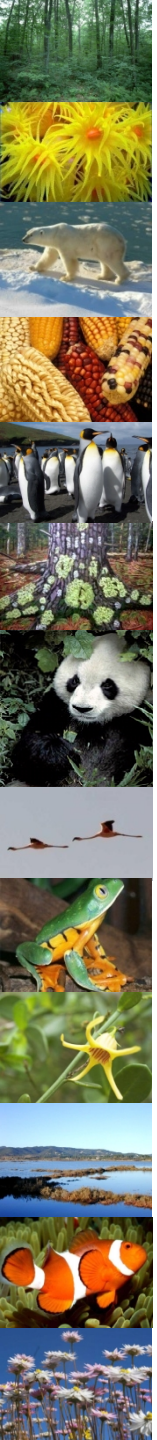

I. Les PES, un nouveau dispositif

c. Exemple des REDD+

REDD+ : *Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation ... and the role of conservation, sustainable management of forests and enhancement of forest carbon stocks in developing countries*

Objectifs : Climat + Biodiversité

Contributeurs : Pays riches / Institutions internationales / ONG / Entreprises

Bénéficiaires : Gouvernements nationaux / collectivités territoriales / communautés locales / particuliers / entreprises / ONG

Cadre théorique (safeguards) : réduire les coûts et augmenter les bénéfices en termes social et environnemental.

II. Du point de vue de l'éthique environnementale

a. Anthropocentrisme de l'approche par SE

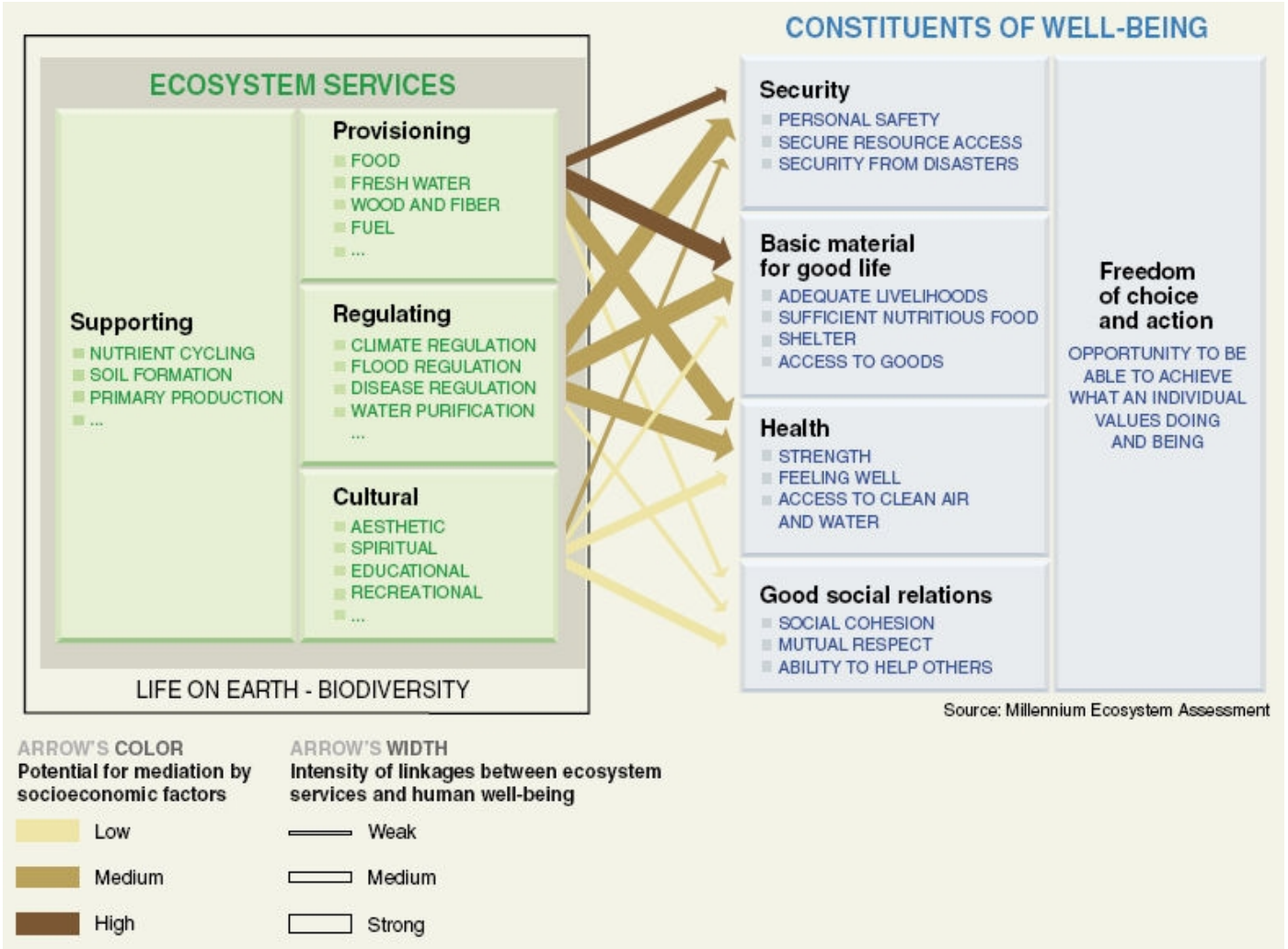

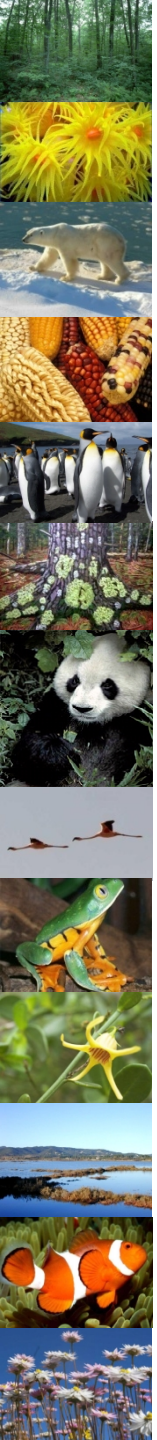

II. Du point de vue de l'éthique environnementale

b. Une rémunération sans travail ni capital

- Pas de surplus coopératif
- Pas de régime d'appropriation préexistant

c. Une vision économiciste de la nature

- champ lexical de l'économie
- conception du fonctionnement des écosystèmes

d. Le bilan en termes de biodiversité

- Faible coût d'opportunité vs priorités écologiques
- Dépendance vis-à-vis du marché Carbone
- Pas de sécurisation dans le temps

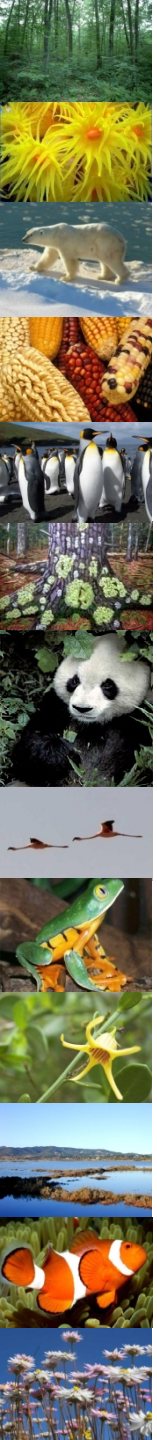

III. Du point de vue de la justice environnementale

a. Identification des bénéficiaires et des fournisseurs

- Les SE comme *res communis*
- Usagers, gestionnaires, propriétaires…
- Le risque de chantage écologique

b. Inégalités globales et inégalités locales

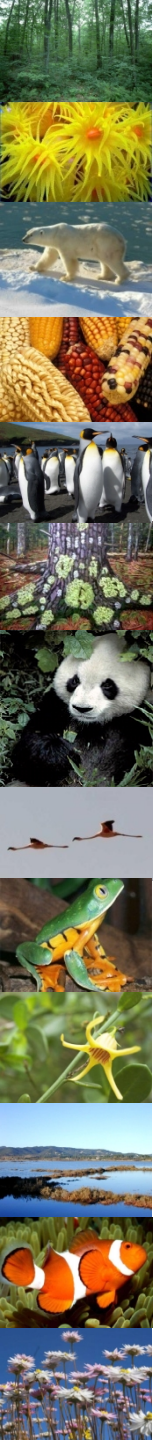

III. Du point de vue de la justice environnementale

c. Le bilan en termes de justice

- Equité dans l'accès à ces nouveaux dispositifs
  - Accès à la terre et aux ressources forestières
  - Accès à l'information, aux connaissances, aux compétences administratives

- Equité dans la participation aux processus décisionnels
  - Justice procédurale dans la conception des contrats
  - Reconnaissance et inclusion dans les stratégies de gestion forestière

- Equité dans la distribution des bénéfices
  - Répartition des bénéfices économiques
  - Perception de la justice de cette répartition

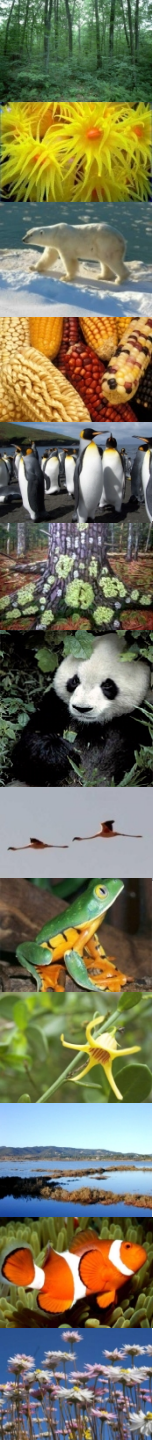

IV. Un dialogue entre éthique environnementale et justice environnementale

- Des champs traditionnellement distincts
- Des approches concurrentes de la question environnementale
- Une convergence critique : instrumentalisation et néo-libéralisation

Bilan social et environnemental : changement de régime motivationnel